des sociétés *soient obligés, sous peine d'amende, de consommer chaque mois un pot de bière à leur cabaret.* C'est une mauvaise manière de presenter la chose. La vérité est que, pour payer une sorte de loyer au cabaret de la société, les membres sont obligés, une fois le mois, d'y venir faire leur consommation. Je n'apprécie pas si cette consommation est excessive ou non ; mais cette forme de loyer en elle-même peut se justifier. je crois même dans une population très-civilisée.

Vous vous reprochez les fêtes, auxquelles dans le passé, vous avez pris part comme les autres, et vous vous frappez la poitrine, en songeant aux 500 francs, que vous avez inutilement dépensés chaque année. Vous aviez tort, en effet, selon moi, de prendre d'aussi fortes sommes sur votre caisse de secours. mais vous n'allez pas, j'espère, supprimer désormais toute récréation, et nous donner le spectacle attristant d'une société toute aux soucis d'un avenir incertain.

Si vous me connaissiez, vous sauriez que je ne suis pas tolérant pour des fêtes qui ne sont pas justifiées, mais j'ai d'autant plus le droit de dire que la classe ouvrière ne doit pas être plus qu'une autre vouée à l'ennui. Et fête pour fête, j'aime mieux les fêtes de société que les fêtes nocturnes d'un casino quelconque.

Je ne veux pas prolonger davantage ces réflexions préliminaires, et j'en reviens à mes deux objections qui subsistent tout entières. Votre société a le tort de devenir, bon gré mal gré, une société politique, ou tout au moins d'en avoir l'air. Et en second lieu, elle ne donne pas aux patrons la place qui leur convient.

Vous ne direz jamais un mot de politique dans vos réunions, écrit votre secrétaire. Je le sais très bien ; mais cela n'empêchera pas d'en faire en dehors de vos réunions ; et c'est ce qui motive des défiances qui vous nuiront.

Vous avez pu lire, comme moi, il y a quelques semaines l'étonnante protestation d'un candidat évincé. Avec cette amitié fraternelle qui fait l'admiration de nos cantons, ne se plaignait-il pas que son frère, président de cette grande société de secours qui vous est proposée pour modèle, usât de sa position pour influencer les électeurs ?

Je ne dis pas que M. Léon Ducrocq avait raison, mais enfin, s'il le pense ainsi, je suis sûr qu'il n'est pas membre honoraire de la société de Marcq, ou que, s'il l'est, il ne tardera pas à s'en retirer, de la même manière que, s'il devenait à son tour président de la société, plus d'un membre honoraire et peut être plus d'un membre ouvrier, à tort ou à raison, aurait la tentation de s'en retirer.

Qu'arriverait-il à Tourcoing, si M. Léon Ducrocq qui a l'intention d'y établir son domicile au moins plusieurs fois la semaine, devenait votre président d'honneur ? Il ne le sera pas, me répondez-vous Je le sais bien; mais n'y aurait-il pas à Tourcoing des hommes aussi engagés que lui dans le parti avancé ?

Votre président d'honneur, dites-vous, c'est Monsieur le Maire. Votre secrétaire prend bien garde de dire : *Monsieur le Maire*, et non pas, M. Hassebroucq. Et il insiste sur la convenance de choisir *M. le Maire, puisque la Société vient s'installer à l'Hôtel-de-Ville.* Or, le Maire sera-t-il toujours M. Hassebroucq ? Et si M. Hassebroucq me convient, son successeur me conviendra-t il ? Conviendra-t-il à tous vos membres honoraires ? C'est pourquoi il n'est pas bon à une société de secours de se rattacher à une Administration quelle qu'elle soit, parce que jamais une Administration ne saurait plaire à tous à la fois.

Et puis, laissez-moi vous le dire. Je professe par principe une souveraine aversion pour cette immixtion de l'Administration dans les choses qui ne sont pas de son ressort. En quoi une société de secours mutuels pourrait-elle être un service public ? Pourquoi donc un fonctionnaire à sa tête ? A force de se glisser dans tous les détails de la vie sociale, l'Etat finira par devenir, au sein de nos maisons, le père de famille, et, qui sait ? peut-être un jour le propriétaire.

Voila donc, mes chers amis, ma première observation, que votre secrétaire, vous en conviendrez, est loin d'avoir réfutée. La seconde est que vous ne faites pas intervenir vos patrons, comme ils le devraient.

Votre secrétaire ici encore manque de justice quand il dit: «*que l'ouvrier ne doit compter que sur lui même.*»

Il est vrai que vos patrons n'ont pas été mêlés jusqu'aujourd'hui à vos sociétés de secours, constituées sans leur participation. Mais il ne s'en suit pas qu'il leur répugnerait de s'y associer. Et je répète ce que j'ai dit dans ma précédente lettre, j'ai lieu de croire que les patrons accepteront avec empressement de devenir le centre d'une nouvelle organisation, si on leur en témoigne le désir.

Les patrons ne se sont pas du tout désintéressés jusqu'à présent des besoins des ouvriers. Soit dans l'exercice de leur charité privée, soit dans leurs rapports directs avec les familles de leurs ouvriers, soit dans leur concours pécuniaire à tant d'œuvres qui sont l'ornement de notre ville, ils n'ont cessé de venir en aide dans une large mesure à toutes les nécessités. Et alors que leur générosité est proverbiale dans toute la France, il faudrait toute l'obstination de l'esprit de parti, pour venir sur place la contester. Le passé nous garantit l'avenir, et ils ne reculeront pas devant un nouveau sacrifice, pour réaliser un nouveau bienfait

Ayez donc confiance, mes chers amis, et allez au devant d'un patronage qui n'aura rien d'humiliant pour votre dignité, rien d'asservissant pour votre liberté. C'est ainsi que sur un terrain neutre, patrons et ouvriers se rencontreront et s'uniront dans une véritable solidarité. Vos patrons ne seront plus des membres honoraires à titre accessoire. Ils seront ce qu'ils doivent être, une des bases de votre association.

Laissez moi insister encore en terminant sur un côté de la question que vous oubliez trop, et qui a bien son intérêt. Vous vous apprêtez à verser vos réserves dans la caisse des Dépots, êtes-vous assurés de pouvoir au besoin les recouvrer ? On vous en garantit l'intérêt sous forme de pensions de retraite. Le capital sera-t-il toujours exigible ? La société de Saint-Barthélémy voudrait reprendre les quelques centaines de francs qu'elle a déposés, et on se refuse à les lui rembourser, seriez vous, le cas échéant, plus heureux ?

Supposez qu'au lieu de verser dans la caisse des retraites vos réserves, dont le capital disparaîtra pour vous, vous les ayez placées par l'entremise de vos patrons en valeurs négociables vous touchez le même intérêt et votre capital n'est pas aliéné. Vous n'avez plus la subvention de l'Etat!.. Que vous importe, si vous la retrouvez amplement dans les subventions des patrons ?

Sans doute, on ne manquera pas de vous dire que vous n'avez pas à vous préoccuper de l'avenir de votre société. Mais quand je lis, dans la lettre de votre secrétaire, que les sociétés à Tourcoing meurent au bout de 20 à 25 ans, parce qu'alors les membres vieillis occasionnent des dépenses sans proportion avec les recettes, je me demande comment vous vous y prendrez pour échapper à loi commune ?

Vous fixez l'âge de la retraite à 60 ans, mais que deviennent les sociétaires entre 40 et 60 ans ? Vous ne leur retirez pas leur droit à l'indemnité en cas de maladie donc vous vous condamnez sur une large échelle à l'inconvénient mortel des autres sociétés. Tout au moins, il vous deviendra impossible d'économiser ; et dès lors comment, si vous avez préparé une retraite à la première génération, serez-vous en mesure de la préparer aux suivantes ?

Voilà, mes chers amis, ce que je tenais à vous dire. Votre secrétaire a tort de dire que *je prends parti contre vous.* Ma pensée très-sincère est que je prends parti pour vous. Si je me trompe, qu'on me le prouve. En attendant j'ai le droit de dire aux ouvriers : réfléchissez!.. et je ne me prive pas du plaisir et de l'honneur de me dire une fois de plus.

Votre vieil ami.

X.

Les boulangers de Valence se sont mis en grève.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La *Vraie France* de ce matin publie, en troisième page, la lettre que M. Alfred Reboux lui a adressée. M. Aimé Behaghel déclare, en première page, qu'il donne le démenti *le plus absolu* aux assertions contenues dans cette lettre.

Les témoignages et les documents que nous donnerons demain montreront au public ce que valent les démentis de M. Aimé Behaghel.

Le Ministre de l'Agriculture à Lille

Comme on l'avait annoncé, M. Devès, accompagné de son sous-secrétaire d'Etat, est arrivé à Lille par le train de midi 15.

Sur le quai, se trouvaient M. le Préfet du Nord, avec son Secrétaire Général, et plusieurs conseillers de préfecture ; M. le Maire de Lille, ses adjoints, et un certain nombre de conseillers municipaux.

M. le Préfet a souhaité la bienvenue à M. le Ministre, qui a répondu en quelques mots, qu'il était heureux d'être à Lille, au milieu d'une population aussi patriotique et au seint du pays le plus agricole de France.

Le cortège, escorté d'un piquet de gendarmerie, s'est mis en marche pour la Préfecture. où un déjeûner a réuni de 70 à 80 convives.

A deux heures et demie, M. le ministre et son escorte se sont rendus au Conservatoire de musique, pour la distribution des prix du concours de betterave.

La distribution des prix aux Cultivateurs

A 2 heures a eu lieu, dans la salle du Conservatoire, place du Concert, la séance solennelle pour la distribution des récompenses au concours de la betterave.

Disons-le tout de suite, la salle présentait beaucoup de vides, à part les lauréats très nombreux, et beaucoup de personnes étrangères à la culture, femmes et enfants, curieux de voir le nouveau ministre de l'agriculture. La réunion ne paraissait guère agricole ; l'élément campagnard y faisait par trop défaut.

On s'était persuadé, à tort ou à raison, que le caractère de cette réunion serait libre échangiste Pourquoi ? Nous ne savons trop.

M. Taffin Binauld, dont le talent oratoire est bien connu de nos lecteurs, a adressé à M. Devès quelques paroles de bienvenue, au nom de la *Société des Agriculteurs*, puis il a fait le compte-rendu des travaux de la Société, en ce qui concerne l'importante question de la culture de la betterave dans le Nord.

Il a insisté sur les charges qui grèvent la culture industrielle et prie M. le Ministre de vouloir bien y prêter son attention.

L'auditoire, comme nous l'avons dit, était peu nombreux. Il est resté assez froid.

Le Banquet

A 6 heures, a eu lieu, dans un des salons de l'Hôtel-des Pompiers, le banquet offert à M. Devès, par la *Société des Agriculteurs*. Plusieurs toasts ont été portés par M. Devès, M. le Préfet, M. Gery Legrand et M. Macarez, conseiller général.

En réponse à ces toasts, M. le Ministre a répondu qu'il serait toujours disposé à aider les agriculteurs dans leurs efforts pour la defense des intérêts agricoles dans le Nord

Il faut que l'agriculture ne s'abandonne pas elle-même. Elle doit réagir sur elle-même et compter principalement sur ses propres efforts.

M. le ministre pretend qu'il parviendra à vaincre les antipathies du public relativement au libre-échange et il ajoute :

« J'ai fait prévaloir cette idée que les matières alimentaires devaient rester hors du traité de commerce. Nous pourrons ainsi bientôt réaliser dans l'ordre économique la conciliation réalisée dans le domaine politique par la République. (Applaudissements).

» En abordant ces questions, vous verrez combien les dissidences qui peuvent exister entre nous sont faibles.

» Que demandez-vous ? Que l'on abaisse les impôts de consommation sur le sucre et le dégrèvement des impôts sur le vin et l'alcool.

» Cette pensée est la mienne; mais je sais sous quelles charges le pays a ployé et il faut prendre garde de changer ou de tarir la source de l'impôt.

» Vous demandez des actes ? Je vous répondrai. Le dégrèvement des sucres est un acte; la loi sur la police sanitaire qui indemnise le propriétaire contraint d'abattre le bétail contaminé, en est un autre. Ce ne sont pas là de vaines promesses.

» Nous n'avons qu'à continuer dans cette voie; nous le ferons avec cette vue d'ensemble, cet esprit de patriotisme éclairé qui ne connait pas la dissidence entre le Nord et le Midi

» Moi, député du midi, j'ai fait rejeter une loi qui exceptait de l'impôt les vignes phyloxérées ; il y avait là de ma part cet oubli complet de toute préoccupation électorale dont on parlait tout-à-l'heure. Je ne pensais qu'aux intérêts généraux du pays ; je foulais aux pieds mes intérêts personnels et je faisais rejeter cette loi cependant adoptée par le Sénat.

» Cet esprit de justice que j'apporte partout prouve qu'on trouvera en moi un défenseur de l'agriculture, quoique je ne veuille ici engager que moi-même, je pense affirmer que le grand citoyen qui a mis la main au timon des affaires fera dans l'ordre économique ce que vous désirez. Les barrières s'abaisseront. les impôts seront diminués et l'agriculture recevra la large satisfaction à laquelle elle a droit. Vous avez parlé de transports; je n'en dirai qu'un mot.

» Il y a évidemment des transports dont le coût est trop onéreux ; mais je crois que nous apporterons un remède à cette situation, en traçant des routes, creusant des canaux, établissant de nouvelles lignes de chemins de fer. Ce sont là des améliorations qui donneront à l'agriculture un immense soulagement ; par-dessus tout, messieurs, il y a la sécurité de la patrie à l'extérieur et à l'intérieur, C'est la grande voix du suffrage universel, qui se fait entendre et qui crie ces mots magiques : Au travail ! Voilà de quoi l'agriculture vit : ce sont là pour elle des éléments de richesse et de prospérité.

« Quand je parle de ces choses, il me semble que je puis les incarner dans un homme en heurtant mon verre contre vos verres fraternels. Je bois à la probité politique, à la fidélité des convictions à la sécurité de la patrie. Je bois à Jules Grévy, Président de la République. »

Le banquet était terminé à dix heures, M. le ministre, accompagné de M. le Préfet, de M le secrétaire général, et des conseillers de préfecture, a, dans la soirée, assisté à la représentation du Grand-Théâtre.

Au sujet de la culture du tabac, voici la pétition qui a été remise à Lille à Monsieur le ministre de l'agriculture.

« Après avoir pris connaissance du rapport concluant à la formation d'un département spécial pour l'agriculture, toute la population des campagnes ne peut que louer cette haute détermination.

» Une seule chose nous préoccupe très sérieusement. c'est de ne pas avoir trouvé annexé dans le rapport de M. le Président du Conseil, la direction de la culture des tabacs, qui, cependant, est une question du domaine de l'agriculture.

» Nous formons un vœu, Monsieur le Ministre, et vous nous pardonnerez de vous l'exprimer au moment de la mise à la retraite de M. Rolland

» Depuis bien des années, la culture des tabacs est en souffrance, et rien n'a été fait pour l'améliorer ; il nous semble que si le service était rattaché, dès maintenant, à votre département, la question serait plus facile à étudier.

» En profitant de votre visite dans notre contrée, nous serions heureux, monsieur le Ministre, si vous vouliez bien accueillir favorablement notre vœu.

» Nous sommes avec le plus profond respect, etc. »

(*Suivent les signatures.*)

M. PAUL DEVÈS, A LILLE — M. le Ministre de l'Agriculture, accompagné de M. Caze, a quitté Lille aujourd'hui, à 1 heure 15 minutes.

Dans la matinée, il a reçu quelques personnes amies de la Préfecture, mais il n'y a pas eu de réception proprement dite.

A 9 heures, M. Devès, en compagnie de M. le Préfet, s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où il a été reçu par M. le Maire de Lille et ses adjoints, qui lui ont fait les honneurs de l'endroit. M. Devès et ses compagnons ont parcouru nos musées, un peu rapidement peut-être, mais assez cependant pour admirer plus d'une de nos précieuses collections.

A onze heures, déjeuner intime, chez M. le préfet, puis départ pour la gare du Nord.

M. le ministre prend place dans le wagon-salon en compagnie de MM. Caze, Tisserand, Foucher de Careil, de Lagorce, Barnard et Paul Cambon.

M. Devès a gracieusement remercié M. le maire de son accueil et quand le train s'est mis en marche saluant à diverses reprises le monde qui se trouvait sur le quai, M. le ministre leur a dit au revoir.

Les chevaux et mulets RÉFORMÉS OU NON doivent être déclarés à la Mairie (bureau du Secrétariat) avant le 1er JANVIER. Les *intéressés* ne doivent pas *perdre de vue* cette prescription.

M. Kelsch, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Lille, professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, détaché en Tunisie, est promu au grade de médecin principal de 2e classe.

Le nouveau recteur de l'académie de Douai a reçu samedi les membres du corps enseignant à l'hôpital académique.

Voici la nomenclature des récompenses décernées cette année : 1° aux cultivateurs qui, dans l'ensemble de leurs exploitations, ont produit la betterave dans les conditions de poids et de richesse saccharine les plus propres à donner satisfaction à la fois à leur propre intérêt et à ceux du fabricant de sucre et du distillateur; 2° aux instituteurs qui, par leurs enseignements et leurs expériences, ont concouru au progrès agricole, et spécialement à l'amélioration de la betterave :

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — Médaille d'honneur, MM. Dremaux, à Wargnies-le-Grand. Médaille d'or, grand module, Boulard, à Houdain ; Lemaire, à Gognies-Chaussée. Médaille d'or petit module, Carpentier, à Ruesnes; André, à Haumont Médaille grand module, Carlier, à Bettrechies; Prouvost, à La Longueville; Lebrun, à Houdain. Medaille de vermeil petit module, Deharvengt, à Feignies; Renaud, à Le Forest. Médaille d'argent grand module, Gosseau, à Leval; Bureau, à Villers-pol; Cerisier, à Maubeuge. Médaille d'argent petit module, Cailleaux, à Maubeuge; Legaye, à Cerfontaine; Wittot, à Poix; Rousseau, à Bettrechies; Jupin, à Bettrechies; Vve Delandar, à Bettrechies; Fiévet, à Bettrechies.

(Etant données les conditions spéciales de son programme, la Société a regretté de ne pouvoir comprendre parmi ses lauréats M. Derôme, à Bavai. Elle a, néanmoins, décidé qu'il lui serait décerné une mention très honorable)

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. — Médaille d'honneur, MM. Tribou, à Hem Lenglet. Médaille d'or grand module, Caillaux père, à Beaurain; Fleury-Hutin. à Estourmel. Médaille d'or petit module, Hourriez. à Romeries; Mercier, à Quiévy; Delcroix, à Hem-Lenglet; Boulanger, à Marcoing. Médaille vermeil grand module, Derieux, à Avesnes-lez-Aubert; Thieuleu, à Audencourt; Herbet, à Heynecourt; Guislain, à Noyelles; Foveau, à Hem-Lenglet. Médaille de vermeil petit module, Crépin, à Proville; Lalou, à Ovilers, Crépin, à Bermerain; Lefebvre, à Escarmain; Vasseur, à Ramillies; Laisne, à Abancourt. Médaille d'argent grand module, Leriche, à Rumillies ; Locquet, à Rumillies ; Dupont, à Vandegies ; Deleau, à Cambrai ; Guffroy, à Villers-Guislain. Médaille d'argent petit module, Soufflet, au Câteau; Bera, au Câteau; Normand, à Rumilly; Lojiaux, à Saint-Hilaire; Sermez, à Ramillies; Merlin, à Hem-Lenglet; Dubus, à Hem-Lenglet; Laurent à Hem-Lenglet, Normand, à Rumilly; Meriaux, à Vendegies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. — Méd. d'honneur, MM. Dumez, à Douai. Méd. d'or. g. m., Bulte, à Montricourt; Lambin, à Nomain. Méd. d'or p. m., Dransart, à Roost-Warendin; Vion, à Lallaing. Méd. verm. p. m. Hocquet, à Monchecourt; Fichot, à Arleux. Méd. d'arg. g. m., Hutin, à Esquerchin; Dubois, à Lallaing. Méd. d'arg. p. m., Dupuis, à Flines-les-Raches; Desmoutiers, à Fiers-en-Escrebieu.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. — Médaille d'honneur, MM. Stevenoot, à Armbouts-Cappel. Médaille d'or g. m., Dupont, à Armbouts-Cappel. Méd. d'or petit module, Coevoet, à Armbouts-Cappel; Depoers, à Spycker. Médaille verm. grand module, Leclercq, à Saint-Pierre-Broucq; Verhelle, à West-Cappel. Médaille verm petit module, Dewaele, à Hoymille. Médaille d'argent, grand module, Landron, à Coudekerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. — Médaille d'honneur, MM. Bouilliez, à Merville. Médaille d'or grand module, Gaymay, à Renescure. Médaille vermeil grand module, Dequiedt, à Thiennes. Médaille vermeil petit module, Marrie, à Hazebrouck. Médaille d'argent grand module, Vandenabel, à Staple. Médaille d'argent petit module, Bodelle, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.— Médaille d'honneur, MM. Bonzel, à Sequedin. Médaille d'or grand module, Heddebault, à Houplin; Delfives, à Santes ; Wallaert, à Linselles. Médaille d'or petit module, Bonduel, à Wervicq-Sud ; Leperq, à Quesnoy-sur-Deûle; Masquelier. à Flers. Médaille vermeil grand module, Desprez-Leleu, à Auchy; Delattre, à Vendeville; Delannoy, à Lesquin; Delattre, id. Médaille vermeil petit module, Dessauvages, à Roncq ; veuve Lefebvre, à Tourmignies ; Pollet, à Bousbecques ; Dhennin, à Beaucamps ; Nory, id.; Lerouge, id. Médaille d'argent grand module, Gruson, à Sequedin ; Philippo, id.; Despature, id ; Becquart. id ; Delval, à Phalempin ; Gravelaine, à Camphin-en-Carembault. Médaille d'argent petit module, Delaunay, à Lesquin ; Delemme-Grave, à Emmerin ; Dubus, à l'Institut industriel de Lille ; Lesage, à Sequedin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — Médailles d'honneur. MM. Gouvion, à Denain. Médaille d'or grand module, Dupont, à Thiant; Mariage, à Onnaing; Theilliez, à Rombies-Marchipont: Davaine, à Lecelles. Médaille d'or petit module, Lompret, à Raismes; Jongiet, à Bellaing; Huart, à Estreux. Médaille de vermeil grand module, Lefèvre-Goffart, à Valenciennes Bavay, à Onnaing. Médaille de vermeil petit module, Robart, à Wasnes-au-Bac; Vinnois à Bouveneuille, Médaille d'argent grand module Liber, à Onnaing, Fouchez, dit Baron, à Onnaing; Dailliez, à Onnaing. Médaille d'argent petit module, Hennocq, à Brillon; Canipel, à Saint-Amand; Cochin, à Hasnon.

INSTITUTEURS —Médaille de vermeil, grand module, MM. Donain, à Wargnies-le-Petit; Herlem, à Rautmont; Carpentier, à Vendegies-sur-Ecaillon; Demelle à Clary; Marlière. à Fontaine-Notre Dame; Gaillard, à Bouvignies; Bouhours, à Orchies, Pickaert, à Quaëdypre; Swynguedaux, à Laon; Fontaine, à Séquedin; Dupas, à Mons-en-Pevèle: Hien, à Château-l'Abbaye; Deliège, à Maing.

Le chemin vicinal qui conduit du Sartel à Leers, en prolongeant le boulevard de Beaurepaire, est dès à présent ouvert à la circulation des personnes et des voitures

---

Le rapport sur le grand canal du Nord vient demain lundi, devant le Conseil général des Ponts et Chaussées. Il conclut à l'adoption du projet Flamant, avec 17 mètres. Il y tout lieu de croire qu'il sera adopté et que dès la rentrée de janvier, la Chambre pourra être saisie du projet de loi.

UNE CONFÉRENCE. — Tous les murs de Lille sont couverts depuis hier d'affiches multicolores annonçant pour le jour de Noël une conférence de M. Lanessan, député de Paris, sur la *suppression du budget des cultes.*

COLOMBOPHILIE. — La société *Union et Progrès*, de Tourcoing, organise un steeple-chase entre coureurs colombophiles, pour le mois de janvier prochain.

La Société *Le Pigeon d'or*, établie chez la veuve Heuls, estaminet du *Nouveau-Pont*, à Mouscron, (hameau de la Marlière), donnera les concours suivants :

14 mai, Longueau ; 18 juin, Paris.

Les conditions paraîtront sous peu.

La Société *Union et Progrès*, établie au café Delvoye, à Tourcoing, concours pour 1882.

28 mai, Chantilly (concours social); 11 juin, Orléans ; 25 juin, Blois ; 6 août, Chantilly (pipants).

La Société, la *Colombe de Tourcoing*, dans le but d'être agréable aux autres Sociétés, a pris de nouvelles dispositions pour ses concours de 1882. Voici sa décision.

7 mai, Corbie ; 21 mai, Creil ; 18 juin, Chartres.

Pour les conditions voir les affiches qui paraîtront sous peu.

La Société l'*Union*, établie à l'estaminet de *La Forgette*, rue de la Cloche, à Tourcoing, a décidé le concour suivant pour 1882 :

9 juillet, Chantilly.

La Société, le *Faucon* établie chez Delahaye, place Notre-Dame, a décidé les concours suivants :

7 mai, Albert ; 2 juillet, Creil.

Victor Dumortier, l'auteur de l'agression dont a été victime le malheureux Hempens a été arrêté à Mouscron par la police belge.

Il sera jugé en Belgique.

Le service de la sûreté a arrêté deux personnes de Tourcoing, inculpées de complicité de banqueroute frauduleuse.

On a arrêté, dans la journée d'hier à Tourcoing, François D., âgé de 31 ans, mouleur, demeurant rue du Chêne-Houpline, et Jean M.., âgé de 30 ans, coupeur de papier demeurant dans la même rue.

Ils étaient ivres et faisaient du tapage.

Les agents du *pouvoir* ont amené cette nuit, à la prison municipale de Tourcoing, les individus suivants, expulsés de France :

Françoise Dringher, âgée de 67 ans, née à Huy ; Pierre Hemmer, âgé de 26 ans, journalier, né à Tintange ; Charles Dewolf, âgé de 52 ans, marchand d'os, né à Nieukerken ; Victor Nicolas, âgé de 26 ans, terrassier , né à Rance ; Léon Quoipers, 16 ans, garçon de magasin, né à Beekem ; Emile Béhager, 25 ans, tailleur d'habits, né à Bruges ; Pierre Devriendt, 43 ans, terrassier, né à Hooghlede ; Florent Lerminiaux, 37 ans, ferblantier, né à Mons ; Arthur Minne 20 ans, ferblantier, né à Bruges; Edmond Lerminiaux, 39 ans, journalier, né à Bruxelles ; Joseph Vandebeuque, 29 ans, journalier, né à Hain ; Charles Marron 55 ans, employé, né à Gand.

Hier, dimanche, a eu lieu par toute la France le dénombrement quinquennal de la population.

Aujourd'hui lundi les commissaires-recenseurs nommés par les municipalités recueilleront les bulletins déposés par les soins des maires dans toutes les maisons, et le dépouillement commencera immédiatement.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

LE DANGER D'INCENDIE AU GRAND THÉATRE. — Toucherions enfin à la réalisation des mesures préservatrices de l'incendie au Grand-Théâtre?

Des premiers, nous en avons réclamé, il y a plus de six mois, l'étude d'abord et la prompte exécution ensuite. Depuis nous n'avons cessé de rappeler à l'attention de l'Administration municipale que rien jusqu'ici n'a été fait en prévision d'un accident, même d'une panique toujours possible.

Nous sommes donc autorisé à parler encore de cette question brûlante, — soit dit sans jeu de mots, — des *précautions contre l'incendie* au Grand-Théâtre de Lille,

Le public va-t-il être satisfait et rassuré.

On peut le croire, en lisant l'article publié hier par un de nos confrères, qui reçoit habituellement les confidences de l'Administration municipale, et qui nous donne, comme décidées, une suite de mesures, trop nombreuses, disons-le tout de suite, pour être toutes exécutées et que nous voudrions voir simplifier le plus possible.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que notre salle actuelle de spectacle est presque toute à l'intérieur construite en bois, desséché par un long usage et rendu plus inflammable encore par des peintures successives.

Mais lisez donc ce qui vient de se passer à Vienne, après ce qui s'est passé à Nice, à Rouen et ailleurs, tous les témoins oculaires vous diront qu'*en moins de cinq minutes* les flammes étaient partout, s'attachant aux bois secs de l'orchestre et du parterre en même temps qu'elles léchaient les Frises les plus élevées des quatrièmes et asphyxiaient ceux qu'elles n'avaient pas encore atteints ?

Une *allée centrale*, du buste de Molière, à l'orchestre des musiciens, est le produit d'une excellente idée, mais elle n'aurait, cette nouvelle voie de dégagement, pour résultat en cas d'accident que de voir s'accumuler les fuyards dans un défilé à issue trop étroite.

Il en serait de même du *promenoir* extérieur et de ses escaliers à chaque extrémité. Le tout serait d'y arriver; chacun voudra toujours y arriver le premier, et l'on s'y écrasera comme dans les couloirs de l'intérieur, qu'on en soit bien persuadé. Avouons cependant qu'il y aura ici l'avantage du plein air, ce qui est déjà un grand point dans la circonstance. Mais, nous le répétons, le tout c'est d'arriver , à ce dégagement extérieur.

Que faudrait-il donc faire suivant vous, nous dira-t-on ?

Il faudrait qu'il fût possible de *replier* instantanément les murs qui entourent la salle. A coup sûr, cela ne se peut faire, mais ce qui se peut, c'est de multiplier les ouvertures, et à chacune d'elles de préposer un surveillant, chargé, à la moindre alerte de l'ouvrir toute large et, surtout, de veiller à ce que le *passage en soit éclairé par une simple lampe*, pour que la foule voie où elle va et sur quel terrain elle marche.

En résumé, nous voudrions être bien fixé sur le nombre d'ouvertures qu'on se propose de tenir prêtes pour que *toute* la foule des spectateurs puisse en profiter à la fois. Avec cette réserve, nous approuvons les dispositions suivantes que nous annonce le journal précité :

« A la hauteur du 1er étage, et sur les trois faces du théâtre, règnerait un promenoir permettant à tous les spectateurs des 1re, 2e, 3e et 4e galeries de se réfugier à l'air libre sur cette galerie extérieure. A chaque extrémité de ce promenoir demi-circulaire, des escaliers conduiraient les spectateurs sur la place du théâtre (Petite Place) de chaque côté de l'entrée des artistes.

» Pour faciliter le service des pompiers, des échelles extérieures seraient placées au niveau des premières galeries. »

Voilà qui est bien, mais qu'on nous donne le moyen de sortir de la salle.

AVIS AUX CONSCRITS. — Voici un renseignement qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître :

Le ministre de la guerre vient de décider que les hommes qui ont subi des condamnations pour vol, falsification de denrées, coups et blessures, ne pourront, dans aucun cas, servir dans les sections d'administration, qu'ils appartiennent, soit à la classe appelée, soit à la réserve, soit à l'armée territoriale.

Ces hommes devront être versés dans un corps combattant.

La Commission mixte des chemins de fer a, dans sa dernière réunion, donné un avis favorable à la construction du chemin de fer des Flandres, de Dunkerque à Lille, par Bergues, Wormhout, Steenvoorde, Hazebrouck, Merville, Estaires, La Ventie, Lommes et Lille.

Cet avis favorable et l'adhésion de M. le ministre de la guerre permettront à l'Administration départementale d'ordonner la mise aux enquêtes dès les premiers jours de 1882, et le Conseil général du Nord pourra statuer sur la demande de concession, dans sa séance d'avril prochain.

EMPOISONNEMENT. — Le bruit est répandu qu'un employé d'une importante maison de commerce de Lille vient de s'empoisonner pour échapper aux poursuites dont il allait être l'objet pour détournements considérables, commis au préjudice de son patron.

SINGULIER VOYAGEUR.— Vendredi soir, un sieur Hippolyte R... âgé de 40 ans environ, descendait à l'hôtel de France, rue Esquermoise, s'y faisait servir un copieux repas et y passait la nuit dans une des meilleures chambres de la maison. Le lendemain R... qui se disait, on ne sait pourquoi, capitaine au 3e chasseurs d'Afrique, et qui est en réalité ingénieur civil, déclarait ingénûment qu'il était sans un sou vaillant.

Il a été mis en état d'arrestation.

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Le *Petit Duc* a obtenu, hier, un immense succès Ce charmant opéra comique est monté avec beaucoup de luxe.

La mise en scène est bien réglée; l'uniforme du régiment de Parthenay est fort beau ; les costumes des Pages sont riches et charmants.

La pièce est enlevée avec une verve et un entrain remarquable. Mlle Flament est charmante dans les magnifiques travestis du duc de Parthenay.

Mme Deschamps est fort gentille dans le rôle de la Petite Duchesse. Mme Hebert est une maîtresse de chant fort drôle.

M. Borel joue et chante Montlandry avec talent.

M. L. Couvreur est un Frimousse étourdissant.

En somme, c'est un succès qui rapportera de fructueuses recettes à la Direction. X.

— DOUAI. — Le *Temps* a reçu la lettre suivante, qui rectifie une information que notre confrère a publiée dans un ses derniers numéros et que nous avons reproduite jeudi :

Monsieur le Rédacteur,

En lisant le journal le *Temps* du vendredi 9 décembre, j'ai trouvé plusieurs inexactitudes concernant ma grand'mère, Mme veuve Alfroy, de Melun, décédée le 27 novembre dernier. Cette brave et digne femme n'a jamais été témoin dans l'affaire Lesurques. A l'âge de onze ans, elle habitait chez ses parents, les époux Mercier, entrepreneur de travaux à Soisy-sous-Etioles, près Corbeil, et ne connaissait pas encore Mme Alfroy, de Lieusaint (qui témoignait alors dans l'affaire Lesurques), qui devait être plus tard sa belle-mère, et qui est morte il y a environ quarante-cinq ans.

Mme Alfroy (le témoin en question), n'était donc pas une enfant de onze ans, mais une femme déjà mûre ; j'ai toujours entendu dire dans ma famille que mon arrière grand'mère avait parfaitement reconnu Lesurques sans hésitation ; mais que plus tard, mise en présence de Dubosc, elle s'était évanouie en reconnaissant encore celui qu'elle avait vu le jour du crime, chez elle, à l'auberge des *Trois Rois*.

Dans ma famille, nous avons toujours cru à l'innocence de Lesurques.

M. Clary, qui habite les environs de Lieusaint, a ainsi relaté les faits il y a environ quinze ans, au Sénat ou à la Chambre des députés.

Recevez, etc.

M. CHAUVET NÉE ALFROY,
35, avenue de Trudaine.

Cette lettre confirme l'opinion générale, à Douai et ailleurs, que l'infortuné douaisien Lesurques a bien été victime d'une erreur judiciaire.

— Le nouveau recteur de l'Académie de Douai a reçu hier les membres du corps enseignant à l'hôtel académique.

Après s'être félicité de voir associés à son œuvre tant de collaborateurs distingués, M. Nolen a exprimé le ferme espoir, qu'au milieu d'une population aussi résolument attachée, que la généreuse démocratie de notre région, aux communs intérêts de la liberté, de la science et de l'industrie, l'Université de la France républicaine ne tarderait pas à rallier la sympathie et le concours de tous les cœurs sincèrement dévoués à la patrie.

Les paroles de M. Nolen ont rencontré l'assentiment unanime des assistants.

— AVESNES. — La tempête qui sévit sur notre région a redoublé de violence pendant la nuit dernière et ce matin encore.

La toiture en zinc d'une construction appartenant à M. Abraham a été enlevée et a causé beaucoup de dégâts aux maisons voisines.

Un jeune homme de 18 ans, Edmond Bricard, a eu le pied fracturé. MM. les docteurs Massot et Marquis, ont donné leurs soins au blessé, ils espèrent éviter l'amputation du pied.

— Le conseil municipal d'Avesnes vient d'accepter le legs de Mme Hanmoye, veuve de l'ancien président du tribunal, il consistait en une somme de 40,000 francs, destinée à la fondation d'une maison d'infirmes, qui serait tenue par des religieuses.

— HAZEBROUCK.— Mercredi, les préposés de douane de la brigade d'Hazebrouck ont saisi près de la *Belle-Hôtesse* environ neuf cents livres de tabac de contrebande et arrêté une femme.

— SAINT-OMER. — Par ordonnance de M. le Garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 8 courant, M. Desticker, conseiller à la Cour d'appel de Douai, a été nommé président des assises de l'année 1882.

La session ordinaire de ce trimestre se tiendra dans les premiers jours du mois de mars.

— VAUCHELLES. — Une partie de la jeunesse de la commune se trouvait réunie chez la veuve Bellettre, dont la fille Ernestine, suivant l'usage annuel, venait d'être proclamée « vierge.»

Pendant que les jeunes gens offraient le bouquet traditionnel, deux habitants de Vauchelles, Charles Courbet et Oscar Dingeon, étaient restés dans la cour pour tirer des coups de fusil. Malheureusement ce dernier, trouvant qu'il ne faisait pas assez de tapage, eut la fatale idée d'introduire le canon de son arme dans la serrure et de faire feu.

Au même moment un cri douloureux retentissait. Le nommé Désiré Legris, qui se trouvait assis derrière la porte, avait reçu une partie de la charge dans la figure et avait les paupières brûlées.

— HOUDAIN. — Mardi dernier, ont eu lieu à Bruay, les funérailles de Mme veuve Culis, décédée à l'âge de cent-deux ans, à la suite d'une courte maladie. Elle était parvenue jusqu'à un âge aussi avancé sans être affligée d'aucune infirmité. C'est la deuxième centenaire de l'arrondissement de Béthune dont on a signalé la mort depuis le commencement de l'année.

— SOURD. — On écrit du Sourd au *Journal de Vervins* : « La commune du Sourd vient de payer son douloureux tribut à la guerre de Tunisie, par la perte d'un de ses meilleurs enfants. Le jeune Ulysse Guillaume, âgé de 24 ans, appartenant à l'une des plus honorables familles de notre localité, vient de mourir à l'hôpital de Kairouan, après quelques jours d'une affection typhoïque. Cette triste nouvelle, en même temps qu'elle jetait le deuil au sein d'une famille si justement estimée, émut du même coup toute la population. Un service solennel fut célébré lundi dernier dans l'église paroissiale, pour notre infortuné concitoyen, et une foule nombreuse voulut donner, par sa présence un témoignage de sympathie à cette famille si cruellement éprouvée. On a regretté, toutefois, que les occupations de M le maire et de M. l'adjoint ne leur aient pas permis de se joindre à la population, pour rendre un dernier hommage à ce soldat mort au service de la France. »

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 décem. — Jules Ponthieu, rue de Rohan, 18, cour Lehouck. — Alexandre Courier, Grande-Rue, 89. — Eleuthère Knockaert, rue de l'Avocat, 22. — Eugénie Bertram, rue des Longues-Haies, 12, cour Mulliez. — Jean Vandevoorde, rue Watt, 40. — Florence Vanderauwera, rue des Anges, 7, cour Meyaux. — Alphonse Demeulemeester, rue des Anges, 6. — Paul Lempereur, rue Voltaire, 3. — Marthe Leenaert, rue Daubenton, 89. — Denis Castelain, rue de la Perche prolongée, 73. — Marguerite Tiérache, rue des Longues-Haies, 1, cour Roussel. — Achille Delaplace, rue Grétry, 48. — Marguerite Lecrenier, rue Archimède, 6, maisons Lecoutre. — Robert Boet, rue des Chasseurs, 5. — Henri Delporte, rue de l'Hommelet, 155. — Alfred Wilmot, rue des Fleurs, 39.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 décemb. — Jeanne Boucquey. 4 ans, rue de Barbieux, grande cité Cavrois. — Rosalie Desmet, 18 ans, bobineuse, rue de Solférino, maisons Frère. — Jean Vandemeulebrocke, 65 ans, journalier, rue de Cohem, aux 3 Ponts, maisons Watteau. — Jules Coucke, 30 ans. rentreur, Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille. — Sophie Beuteyn, 39 ans, ménagère, rue Bayart, 44, maisons Delestraint. — Pierre Lampe, 61 ans, tisserand, Hôtel-Dieu, rue Blanchemaille.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 18 décemb. — Albert Pillivuyt, 29 ans, industriel, et Léonie Lebrat, 17 ans, sans profession — Albert Deleseluse, 26 ans, dresseur, et Eugénie Desurmont 23 ans, piqurière — Emile Bébin, 29 ans, domestique, et Marie Legroux, 31 ans, bobineuse. — Joseph Lesage, 25 ans, rentreur, et Rosalie Bacrot, 20 ans, soigneuse. — François Paolaggi, 29 ans, gendarme, et Herminie Herlin, 20 ans, sans profession. — Henri Bossut, 30 ans, tisserand, et Flore Lesage, 30 ans, soigneuse. — Auguste Pottier, 19 ans, boulanger, et Mathilde Hellin, 24 ans, sans profession. — Théophile Gheysen, 27 ans, garçon brasseur, et Sidonie Canmartin, 27 ans, servante. — Corneille Crokaerts, 24 ans, tisserand, et Rosine Callens, 21 ans, soigneuse. — Jean Duvillié, 22 ans, tisserand, et Artémise Prouvost, 19 ans, bobineuse. — Jean Crokaerts, 22 ans, débourreur, et Félicie Leruste, 18 ans, soigneuse. — Edouard Vanrokeyhem, 26 ans, plafonneur, et Florine Cocheteux, 23 ans, rattacheuse.— Jean Eeman, 2 ans, journalier, et Clémentine Ghyselinck, 22 ans, servante. — François Piette, 22 ans, cordonnier, et Catherine Balg, 22 ans, dévideuse. — Henri Bayart, 29 ans, entrepreneur, et Marie Pennel, 26 ans, sans profession. — Victor Torcq, 24 ans, tisserand, et Honorine Lefebvre, 23 ans, bobineuse. — Florimond Dumont, 25 ans, apprêteur, et Marie Renaud, 23 ans, brodeuse. — Aloïse Debrie, 25 ans, peigneron, et Céline Guectier, 19 ans, modiste. — Charles T'Joen, 23 ans, tisserand, et Victorine Vandeneede, 22 ans, soigneuse. — Henri Questroy, 22 ans, cordonnier, et Fidéline Hulstaert, 23 ans, piqurière. — Louis Sprieus, 44 ans, garçon de recettes, et Albine Franchomme, 47 ans, journalière. — François Dhellemme, 49 ans, ourdisseur, et Rosalie Renard, 58 ans, sans profession. — Pierre Clous, 27 ans, tisserand, et Elvine Vautomme, 22 ans, journalière.

Etat-civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 décem.— Marie Leroi, au Chopet — Gustave Malfait, Blanc Seau. — Jules Declercq, rue des Poutrains.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 13 décemb. — Léopold Vervacke, 18 jours, pont de Neuville. — Alfred Delecroix, 22 ans, 6 mois, rue du Curé. — Ilaure Prévot, 32 ans, 1 mois, contour de la Mairie.

Lettres Mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — Avis **GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille L. DUBURCQ-DECARNIN, vous prient d'assister à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, le mardi 20 décembre 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Henri DUBURCQ, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1880, dans sa 23e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.